République Française Département du Loiret

Non	nbre de m	embres
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation 13 juin 2024

Numéro de la délibération 24-18

Objet de la Délibération

Projet Watty à l'école 2024-2025 Contractualisation



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le Consult 2024
Et publication ou notification
Le Consult 2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS LOIRE BEAUCE

(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle l'Orée des Marronniers de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-Saint-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir: M. Jacques MESAS (Beaugency) à Yves FROISSART (Beaugency)

Assistaient également :

<u>Les délégués suppléants de la CCBL</u>: Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly)

Ainsi que: Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce), Dominique LANGER (Conseiller municipal à Meung-sur-Loire), Guillaume FROMENTIN (BL Evolution).

Vu la délibération n° 24-03 du 20 février 2024 portant sur le renouvellement du projet du projet Watty à l'école sur l'année scolaire 2024-2025.

Vu la délibération n° 24-04 du 20 février 2024 portant sur la convention Département / PETR Pays Loire Beauce pour le projet Watty 2024-2025)

Vu l'appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le PETR Pays Loire Beauce auprès des communes et écoles du territoire

Considérant qu'un total de 30 écoles, 117 classes représentant environ 2 649 élèves souhaitent bénéficier du programme Watty à l'école sur l'année scolaire 2024-2025.

Le Président informe que le programme Watty à l'école bénéficie de financement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au niveau national.

Il souligne que l'attribution du financement des CEE à la société ECO CO2 (qui porte le programme Watty à l'école) est en cours de renouvellement à l'échelle nationale : l'Etat remet en concurrence le porteur actuel du programme (ECOCO2).

République Française Département du Loiret

Non	nbre de m	nembres
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
13 juin 2024

Numéro de la délibération 24-18

Objet de la Délibération

Projet Watty à l'école 2024-2025 Contractualisation



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication ou notification Le Monsieur le Président informe que la confirmation du renouvellement ou du changement de prestataire devrait avoir lieu à la fin du mois de juillet 2024. Ainsi, si ECOCO2 n'est pas sélectionné, une autre structure sera sélectionnée pour déployer un programme similaire à Watty à l'école et à destination du public scolaire.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à contractualiser avec ECO CO2 **OU** le nouveau prestataire retenu par l'Etat si le coût total reste globalement comparable au partenariat actuel (+/- 10%), de façon à pouvoir déployer ce nouveau programme sur l'année 2024-2025
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER

Président du

Marie-Paule DUMINIL Secrétaire de séance

PETR Pays Loire Beauce

